

ATELIER 7

Quelle politique d'éducation à l'environnement vers un développement durable ? Quel espace de concertation ?

ACTION PRESENTEE

Convention cadre pour l'éducation à l'environnement en région Centre

Par Edwige JULLIEN, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Projet :

Création d'un espace de concertation régional rattaché à un texte de référence, base à la mise en place d'actions et d'outils efficaces pour l'éducation à l'environnement.

Acteurs porteurs de projet/Principaux partenaires :

Le projet est issu d'un accord entre différents acteurs régionaux de l'éducation à l'environnement et au développement durable :

- L'Etat, au travers des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Forêt, de la Jeunesse et des Sports, de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- L'Académie Orléans-Tours
- Le Conseil régional du Centre
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Publics/ Contexte :

La cible de l'initiative est le grand public, au travers de thèmes d'actions multiples : milieux naturels, eau, paysages, risques naturels et technologiques, air, déchets, énergies...

Objectifs :

Définir en réseau et en cohérence avec les nombreux acteurs d'un même territoire, des thèmes et objectifs d'actions afin de créer une synergie :

- Favoriser des projets éducatifs avec initiatives des participants (pratiques, méthodes et évaluations)
- Ex. agenda 21, conventions
- Développer les formations et en faciliter l'accès
- Optimiser les outils pédagogiques : recensement, créations de nouveaux outils, échanges de pratiques, évaluation des outils
- Développer la fonction de conseil technique : un correspondant par signataire
- Diffuser l'information : études et données à disposition, manifestations, centre ressources, campagnes informatives...

Déroulement :

La Convention a été signée en 2006 et devra être renouvelée à la fin du mois de mai 2009. Cette convention est animée par un comité de pilotage :

- Composé de chacune des parties,
- Chargé de proposer, coordonner et valoriser l'ensemble des actions,
- Se réunissant au moins une fois par an,
- Est le garant de la définition d'un programme annuel au travers de fiches méthodologiques ou thématiques pour mettre en place des actions concrètes proposées par plusieurs parties.

Cette convention a permis la mise en place d'un référentiel de qualité (coordonné par le réseau associatif GRAINE Centre) visant à améliorer la visibilité des acteurs engagés dans l'éducation à l'environnement sur le terrain, ainsi que des programmes de financements d'initiatives (« 1000 défis pour ma planète », « Eau défi »...)

Conditions de réussite :

- Dynamiser la convention d'objectifs, la faire mieux vivre
- Développer le travail en concertation

Freins :

- Mise en mouvement difficile due à la création de l'outil « convention » avant des projets d'actions
- Difficulté à construire un réel espace de concertation



Ecopôle, Etablissement public de la Région Centre

Par Philippe GOUTEYRON, Conseil régional du Centre

Projet :

Mise en place d'un établissement public qui se veut une sorte de « boîte à outils » des différents acteurs régionaux pour faire face à une demande croissante d'information et de formations dans le domaine de l'environnement.

Acteurs porteurs de projet/Principaux partenaires :

Projet de la région Centre mené en partenariat avec 5 associations d'envergure régionale et nationale

Objectifs

Promouvoir la sensibilisation environnementale sur le territoire régional en s'appuyant sur le tissu associatif de terrain.

Déroulement

Action engagée : formation modulaire (formation continue).